



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE MUNICIPAL
TEMPORAIRE**

N° 2021/197

Le Maire de la Commune d'ILLE SUR TET,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,

Considérant la demande d'ouverture exceptionnelle les fêtes de fin d'année, formulée par l'établissement SUPER U, les 19 et 26 décembre 2021 pour les fêtes de fin d'années

ARRETE

Article 1^{er} : Une autorisation exceptionnelle d'ouverture est accordée au magasin SUPER U situé sur le territoire de la commune, les 19 et 26 décembre 2021 pour les fêtes de fin d'années.

Article 2 : Cette autorisation est soumise à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville ;
- Le représentant de l'enseigne SUPER U
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Tet, le 03 novembre 2021,

Le maire : William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le 03 Novembre 2021

Certifié exécutoire
Le Maire

Le Maire,



William BURGHOFFER

